

## **Règlement du jeu « Ouverture Ploemeur »**

### **ARTICLE 1 - Organisation**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, dans le cadre de l'ouverture de l'agence CIC Ploemeur, 9 rue Sainte Anne, un jeu intitulé « Grand Jeu ouverture Ploemeur » qui se déroulera du 28 novembre 2012 au 19 janvier 2013. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

### **ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de la Banque CIC Ouest et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **ARTICLE 3 - Modalités de participation**

Les participants au jeu complèteront un bulletin reçu dans leurs boîtes aux lettres – distribution sur la zone de chalandise de l'agence - ou à l'agence CIC Ploemeur - et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, dans l'agence CIC Ploemeur au plus tard le 19 janvier 2013 aux heures d'ouverture, à savoir du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

### **ARTICLE 4 – Description des dotations**

Présentation des lots :

1<sup>er</sup> prix : 1 téléviseur LG LCD 81 cm – 16/9 – Full HD d'une valeur de 350 €

2<sup>ème</sup> prix : 1 appareil photo numérique OLYMPUS SZ-30MR Premium 16M d'une valeur de 250 €

3<sup>ème</sup> prix : 1 tablette numérique ARNOVA 10 G 4 Go- Android 2.3 Gingerbread d'une valeur de 170 €

4<sup>ème</sup> prix et 5<sup>ème</sup> prix : 1 carte cadeau STIMBOX Atosha d'une valeur unitaire de 150 €

### **ARTICLE 5 – Tirage au sort**

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 24 janvier 2013 à 14h00 sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux du siège social de la Banque CIC Ouest au sein de la Direction de Communication. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet à l'agence CIC Ploemeur.

### **ARTICLE 6 – Avis de gain**

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

### **ARTICLE 7 – Attribution des lots**

Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés. Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout lot non réclamé par un gagnant dans un délai de 2 mois suivant la date du tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de l'agence CIC Ploemeur 9 rue Sainte Anne.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

#### **ARTICLE 8 – Consultation du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction de la Communication, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes et consultable sur le site : [www.huissier-44.com](http://www.huissier-44.com). Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

#### **ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

#### **ARTICLE 10 - Divers**

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

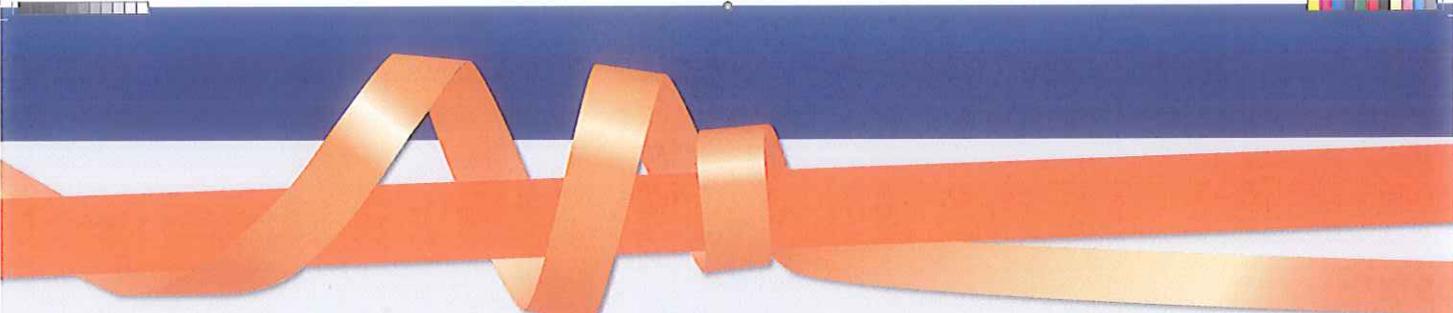
Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 11 – Loi applicable**

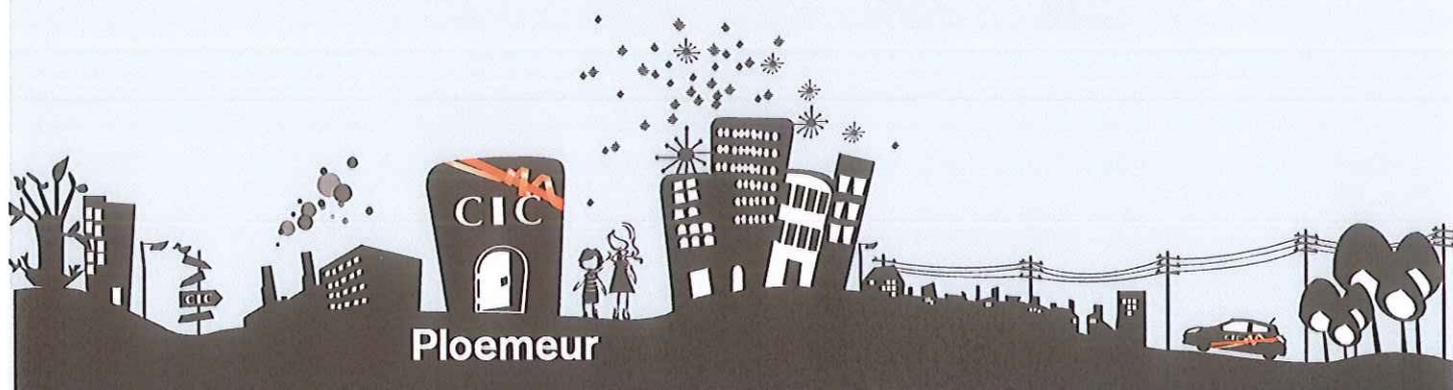
Le présent règlement est régi par la loi française.



**Parce que le monde bouge.**



**ENTREZ ET JOUEZ !**



**A notre grand jeu « Ouverture »  
du 29 novembre 2012 au 2 février 2013**

(sans obligation d'achat)

**A GAGNER :**

1<sup>er</sup> prix : **1 TÉLÉVISEUR LCD 81 cm d'une valeur de 350 €**

2<sup>ème</sup> prix : **1 APPAREIL PHOTO NUMÉRIQUE d'une valeur de 250 €**

3<sup>ème</sup> prix : **1 TABLETTE NUMÉRIQUE d'une valeur de 170 €**

4<sup>ème</sup> prix et 5<sup>ème</sup> prix : **1 CARTE CADEAU STIMBOX d'une valeur de 150 €**

Pour jouer, remplissez un bulletin  
et déposez-le dans l'urne prévue à cet effet dans l'agence.

**CIC** Bretagne

**Parce que le monde bouge.**

## Ouverture de votre agence CIC Ploemeur

### Jeu gratuit

Sans obligation d'achat

**1<sup>er</sup> prix : 1 téléviseur LCD 81 cm**  
d'une valeur unitaire de 350 €

**2<sup>e</sup> prix : 1 appareil photo numérique**  
d'une valeur unitaire de 250 €

**3<sup>e</sup> prix : 1 tablette numérique**  
d'une valeur unitaire de 170 €

**4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix : 2 cartes cadeaux Stimbox**  
d'une valeur unitaire de 150 €.

Pour participer, il vous suffit de compléter ce  
bulletin et de le déposer à l'agence  
CIC Bretagne

9 rue Sainte-Anne à Ploemeur  
dans l'urne prévue à cet effet,  
aux heures d'ouverture de l'agence.

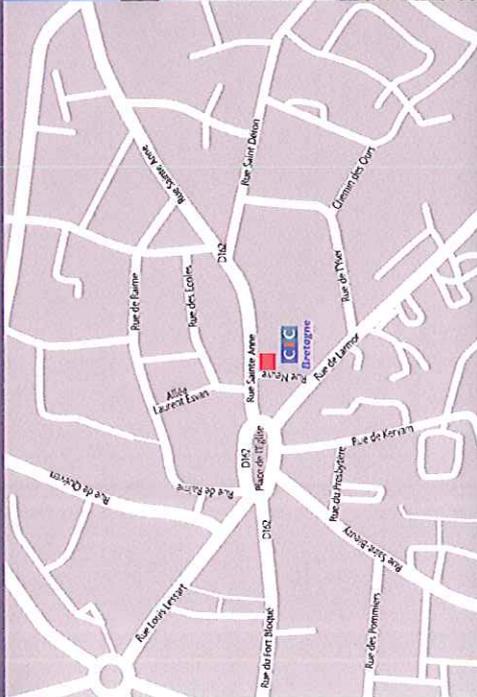
Coordonnées à remplir pour le jeu

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978,  
il convient de préciser que les données personnelles collectées seront  
utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi  
qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être  
communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes  
aux finalités sus énoncées, et pour répondre, le cas échéant,  
aux obligations légales et réglementaires.

**CIC Bretagne**

## À Ploemeur Votre nouvelle agence CIC Bretagne



▶ 9 rue Sainte-Anne - 56270 Ploemeur

Tél : 02 97 30 28 88 - Fax : 02 97 35 14 58 - E-mail : 14043@cic.fr

▶ Heures d'ouverture

Du mardi au vendredi : 8h45 - 12h30 et 13h45 - 18h00

Samedi 8h45 - 12h30

▶ Un guichet automatique de banque et un dépôt commerçants

24h/24 et 7/7

## À Ploemeur 9 rue Sainte-Anne



## Votre nouvelle agence CIC Bretagne

Céline Le Marec, Maxime Hellec,  
Ronan Diverres, Valérie Evano Corlay, directrice

**Particuliers,  
Professionnels,**  
profitez de nos offres  
de bienvenue

**CIC Bretagne**

Parce que le monde bouge.



Banque CIC Océan - 2 avenue Jean-Claude Donatolo, 93184/9301, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 700 000 € -  
SIREN 856 807 072 RCS Nantes - LEF 486 - Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier - Immatriculation  
en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance sous le n° Océan 07 008 480 consultable sous [www.ocean.fr](http://www.ocean.fr), Centre d'assurances  
soumise auprès de l'ACM VE SA et l'ACM IARD SA, régie par le code des assurances et l'MLR, Mutuelle Nationale régie par le livre II du code  
de la Mutualité, distributeuse sous le marque CIC Assurance, EPS, 30 rue du Douai, 07100 Stavelange, SA au capital de 1 000 000 € -  
RCS B 403 941 940 - www.premiemedois.com - Directeur général : M. Jean-Claude Donatolo, SAS RCS 921 710 892,  
12 rue Galton, 75107 Paris cedex 02.

